



COMMUNE DE VAL D'ORNAIN
1 rue du Moulin de Mussey
55000 VAL D'ORNAIN
Tél : 03.29.78.53.76
mairie-val-dornain@wanadoo.fr
www.valdornain.fr

Compte rendu du conseil municipal

Vendredi 28 janvier 2022 à 19h00

Foyer communal Mussey

Présents :

Mme BERGER Véronique, Mme BORGHINI Juliette, Mme DROUIN Muriel, M. LAMOTTE Thibaud, Mme MAIGNAN Christelle, M. MERCIER Gérard, M. MULLER Christian, M. PETITCOLIN Frédéric, M. PIERRE Gérard, M. PIGUET Olivier, M. REGNIER Jean-Paul, M. BOCCALINI Luc, Mme MENUISIER Edwige

Procurator(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. FINCK Johan,

Secrétaire de séance : Mme BERGER Véronique

Président de séance : M. REGNIER Jean-Paul

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16/12/2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2022_01 – Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Le maire fait le point sur l'état d'avancement d'implantation d'une Maison d'Assistantes Maternelles au foyer communal de Mussey pour une ouverture en septembre 2022. Il précise en particulier que les assistantes maternelles locales aujourd'hui en fonction, sont au maximum de leur capacité d'accueil, l'une d'elle ayant une dérogation pour accueillir un enfant supplémentaire. Il rappelle que nombre de demandes de dérogation sont justifiées, sur Fains-Véel en particulier, par le fait que les enfants sont gardés par des assistantes maternelles de Fains-Véel. Il apparaît dès lors que la création d'une MAM d'une capacité d'accueil limitée à 8 enfants est susceptible de répondre raisonnablement aux besoins locaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE (Luc Bocalini) et 2 abstentions (Edwige Menuisier et Christian Muller) d'engager la création d'une MAM dès 2022.

Afin de poursuivre ce projet, par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Luc BOCCALINI), le Conseil Municipal autorise le maire à :

- signer le marché de maîtrise d'œuvre au profit du groupe ACANTHE (Israël Dos

- Santos)
- signer les devis pour les études et diagnostics
 - valider l'APD (Avant-Projet Définitif) et le montant prévisionnel définitif des travaux fixés par le maître d'œuvre,
 - solliciter au taux maximum les partenaires financiers susceptibles d'accompagner la Commune dans le financement de ce projet (Programme Européen LEADER, DETR/DSIL, REGION, DEPARTEMENT, GIP/EDF, Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération, CLIMAXION, Caisse d'Allocations Familiales)
 - signer tout document pour mener à bien ce projet

2022_02 – Avis sur le Programme Local de l'Habitat - PLH - à la CA Meuse Grand Sud

Après avoir eu connaissance des différents documents afférents à l'élaboration du PLH et entendu le Maire en diverses précisions, **le Conseil Municipal émet un avis favorable** tout en regrettant que ce document, en orientant les objectifs vers une densification, ne prenne pas suffisamment en compte l'évolution des attentes de la population, qui privilégie les zones plus rurales.

2022_03– Biens vacants

En application de l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui :

- soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;
- soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers ;
- soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

A ce titre, les parcelles suivantes pourraient être intégrées dans le domaine communal :

BUSSY LA COTE	090 AH 155	12a 80ca	Parcelle « Bien Non Délimité »
VARNEY	529 AH 5	3a 29ca	GERARD Auguste

Le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité pour engager et mener à bien la procédure d'appréhension de ces parcelles dans le domaine communal.

2022_04 – Mise à disposition de terrain.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à la demande de Monsieur Benjamin DELASALLE, actuellement en formation BPREA qui souhaite s'installer comme maraîcher sur la parcelle communale du Pré Vassard, cadastrée AA n°5 pour 3ha 30ca 70ca.

Une convention d'occupation précaire d'une durée de 3 ans sera accordée à titre gracieux, permettant à l'intéressé de mettre en état le terrain.

2022-05- Dénomination de rues et numérotation

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De dénommer « rue du Quai Militaire » la desserte des différentes emprises résultant du lotissement de l'ancienne scierie SETB, et sa numérotation suivant le système métrique
- De valider les numérotations postales suivant le tableau ci-dessous :

Préfixe	section	parcelle	propriétaire	occupant	voirie ancienne		voirie votée	
					nom	n°	nom	n°
	AA	69 ex 39	LEBEL Florian	LEBEL Florian	CHEMIN DU QUAI MILITAIRE		RUE DU QUAI MILITAIRE	50
	AA	73	TROMPETTE Florent	TROMPETTE Florent	CHEMIN DU QUAI MILITAIRE		RUE DU QUAI MILITAIRE	100
	AA	74 ex 28	FLORES Thomas/LAFRATTA Aurélien	FLORES Thomas/LAFRATTA Aurélien	CHEMIN DU QUAI MILITAIRE		RUE DU QUAI MILITAIRE	200
	AC	109	JACQUES Nicolas		RUE DES DAMES	24-26	RUE DES DAMES	24B
	AC	272	GERARD Alain		RUE DES DAMES		RUE DES DAMES	24T
	ZB	55	COMMUNE DE VAL D'ORNAIN	groupe scolaire Charles Perrault	RUE DES DAMES	73	IMPASSE RAYMOND MEUNIER	4
	ZB	55	COMMUNE DE VAL D'ORNAIN	salle communale l'Ornevalloise	IMPASSE RAYMOND MEUNIER	0	IMPASSE RAYMOND MEUNIER	2
090	AH	228	VILLEFROY Jonathan	VILLEFROY Jonathan	RUE BASSE		RUE BASSE	4
090	AH	168	COMMUNE DE VAL D'ORNAIN	BAUDIN Laurine - locataire logement communal	RUE BASSE		RUE BASSE	6
090	AH	123	COMMUNE DE VAL D'ORNAIN	Local technique communal	RUE BASSE		RUE BASSE	8
090	AH	124	REGNAULT Nadine	parcelle constructible	RUE BASSE		RUE BASSE	10
090	AH	126	PIGUET Olivier	PIGUET Olivier	RUE BASSE	16	RUE BASSE	14
090	AH	130	DEGENE Emmanuel	DEGENE Emmanuel	RUE BASSE	14	RUE BASSE	16

Questions/informations diverses :

- M. BOCCALINI s'inquiète de la vitesse sur la D1 depuis le passage aux 90 km/h et notamment quand les véhicules démarrent du STOP de Varney. Il propose l'installation d'un miroir sur le poteau en face du STOP.

Réponse : il sera proposé à l'ADA de prolonger la limitation de vitesse à 70 km/h jusqu'en haut de la souricière, ou d'implanter un miroir

- M. BOCCALINI indique que la date prévue pour la représentation d'une pièce de théâtre par la troupe « Les apprentis » ne pourra être maintenue et sera reportée à une date ultérieure à déterminer avec la troupe.
- Christelle Maignan précise que compte tenu des contraintes sanitaires le traditionnel repas des anciens sera à nouveau remplacé par une distribution de paniers.

- Christelle Maignan propose que le traditionnel repas des Anciens soit décalé au mois de mai. Même si le protocole sanitaire s'allège en février, la crise sanitaire demeure.

-
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

signé

Jean-Paul REGNIER

